

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 91-090

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 12 AOUT à 19 H 05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

1er AOUT 1991

DATE D'AFFICHAGE

1er AOUT 1991

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mme LISION, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALCHEr, BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU par Mme PARROU
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

ABSENT-EXCUSE : MM. MOST, ALONSO, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, COASSIN, LACOTTE et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 25

Monsieur ALCHEr a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Port de ROYAN - Extension
Modalités de concertation

VOTE : UNANIMITE

Dès 1989, la Ville de ROYAN confiait à la SEMDAS la mission de réalisation des études nécessaires à l'aménagement du Port de Plaisance.

Les résultats de ces études ont été portés à la connaissance du Conseil Municipal début 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU sa délibération en date du 22 Avril 1991,
- VU le Code de l'Urbanisme,

D E C I D E

- D'approuver l'objectif de développement touristique de la Ville lié à l'extension du Port de Plaisance portant sa capacité à 1000 anneaux.

- De mettre en oeuvre la concertation préalable selon les modalités suivantes :

- la période de concertation se déroulera jusqu'au terme de la procédure administrative (fin de l'enquête publique et avis du Commissaire Enquêteur)

- la concertation prendra les formes suivantes :
 - * exposition de panneaux d'informations et plans
 - * exposition d'une maquette du projet au Palais des Congrès
 - * réunion publique et avis de presse le cas échéant
 - * installation d'un panneau d'opération sur le site.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs le Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Août 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,